

# Se préparer... tôt

## Par YannVa, le 12/02/2015 à 20:33

Bonjour, je me permet de poster ce message car, depuis quelques temps, une question me hante. Comment puis-je, dès la première, me préparer à faire des études de droit?

J'ai un peu réfléchi et je me suis dit que lire des ouvrages en rapport avec le droit serai une bonne idée. J'ai donc lu " adages et maximes du droit français", "frissons d'assises", "bête noire" (c'est ce qui m'a attiré vers le métier) et j'ai, ce matin même, acheté "Hors Procédure". Y - a t'il d'autres ouvrages que je puisse lire pour, disons mieux aborder mes études ?

Merci.

YannVa

# Par Yn, le 13/02/2015 à 10:22

Selon moi, le meilleur conseil à donner est le suivant : reste ouvert.

Autrement dit, tu es motivé par un projet, c'est un élément important dans la réussite, bref c'est une bonne chose. Dis-toi que tu ne connais encore rien au droit et que tu as encore beaucoup, beaucoup, de temps et beaucoup, beaucoup, de choses à découvrir.

Par ailleurs, chaque chose en son temps : déjà ton année, puis le bac, puis ensuite la L1. Si tu veux lire des choses intéressantes pour te préparer à la L1, je te conseille à un ouvrage d'introduction au droit (Dalloz, collection hypercours).

### Par YannVa, le 13/02/2015 à 14:19

D'accord merci beaucoup.

C'est vrai, je considère plus le bac comme un passage qu'une épreuve. Loin de moi l'idée de dire que c'est facile de l'avoir (c'est un coup à passer pour un mais si vous savez quoi si je ne l'ai pas) mais bon, je ne considère pas ça comme la chose la plus difficile de mes études.

Ok, je prend note, dès que j'ai terminé "hors procédure" je l'achète. Au passage, je me permet de vous conseiller "frissons d'assises". Ce livre est vraiment super à mon sens, il retrace des

affaires passionnantes et petit bonus pour moi, les termes et les procédures sont expliqués. Le tout avec une plume de qualité.

EDIT: au risque de paraître stupide. Je me doute que je dois m'informer sur les "grosses" affaires passées mais lesquels dois-je connaître sur le bout des doigts (celles qui doivent faire partie de ma "culture juridique") ?

Merci

# Par Yn, le 16/02/2015 à 09:59

[citation]EDIT: au risque de paraître stupide. Je me doute que je dois m'informer sur les "grosses" affaires passées mais lesquels dois-je connaître sur le bout des doigts (celles qui doivent faire partie de ma "culture juridique") ? [/citation]

Il n'y a pas de questions bêtes, mieux vaut les poser plutôt que de s'enfermer dans des fausses idées. En l'occurrence, là c'est une fausse bonne idée.

Je t'envoie déjà vers ce topic, tu auras déjà pas mal de réponses aux questions récurrentes : http://www.juristudiant.com/forum/article-lyceen-je-souhaite-m-inscrire-en-droit-t18922.html

Ensuite, il faut faire la part des choses : les affaires médiatiques - comprendre les affaires relatives au droit pénal (meutre, viol, etc.) - attirent beaucoup l'opinion mais n'apportent strictement rien au niveau de la technique juridique. C'est globalement une bataille d'arguments pour essayer d'emporter la conviction (ex. : DSK savait-il que les personnes présentes étaient des prostituées ?). Le grand public s'intéresse à cela, tous les juristes s'en fichent royalement car la solution n'aura aucune influence sur le droit français dans son ensemble.

Le droit, c'est d'abord un ensemble de règles techniques, souvent rassemblées dans un code (civil, pénal, commerce, etc.) et ce sont ces règles qu'il faut connaître. Ensuite, tu verras que, dans chaque matière, la jurisprudence - la Cour de cassation et le Conseil d'Etat - viennent combler les vides législatifs ou les points imprécis. Ce sont ces affaires - qui n'ont rien de médiatique - qu'il faut absolument connaître. Mais là, tu auras tout le temps de les apprendre lors de l'étude de chaque matière.

Bref, des dizaines et des dizaines d'arrêt à connaître pour savoir appliquer correctement le droit français. Parfois, des matières entières (le droit administratif, le droit de la responsabilité civile) ont été construites par la jurisprudence. Tu découvriras tout ça au fur et à mesure, notamment quand tu liras un livre d'introduction au droit et les fameux développements sur le rôle des juges en droit.

## Par YannVa, le 16/02/2015 à 10:05

D'accord merci beaucoup. En ce moment j'essaye de me mettre un peu de droit dans la tête avec différents livres et des interview d'avocat (surtout Maître Dupont Moretti c'est un peu ma

### Par Yn, le 17/02/2015 à 14:54

[citation]En ce moment j'essaye de me mettre un peu de droit dans la tête avec différents livres et des interview d'avocat [/citation]

Libre à toi de le faire mais note bien que les avocats ont une vision souvent particulière du droit. D'autres façons de l'appréhender existent, et ces alternatives sont tout aussi riches d'enseignements.

Surtout, il est aujourd'hui très difficile de définir une réalité précise derrière le terme "avocat". Dupont-Moretti est un spécialiste de droit pénal, il est fait parti des ténors du barreau (ceux qui font de grande plaidoirie qui s'appuient sur du droit, mais qui dérivent très vite vers une appréciation subjective des faits).

Outre sa grande réputation, il n'est pas représentatif des avocats. Je l'ai dit, c'est une profession aux réalités très variées, beaucoup d'avocat ne mettent jamais les pieds au tribunal et ne plaident jamais (cf. avocat d'affaires, notamment).

# Par YannVa, le 17/02/2015 à 15:01

C'est pour ça que je lis un maximum de choses pour avoir pleins de point de vue différents.

Dupont-Moretti est pour moi un exemple dans son insolence et sa provocation et c'est pour ça que je l'apprécie énormément.

Je me doute de ça et a vrai dire cela ne me dérange qu'a moitié (je zozote donc l'oral c'est une épreuve) mais, au risque de paraître idéaliste, j'aimerais trouver des failles, des "détails" dans les lois pour protéger des artistes.

### Par marianne76, le 17/02/2015 à 16:10

#### Bonjour

[citation]Dupont-Moretti est pour moi un exemple dans son insolence et sa provocation et c'est pour ça que je l'apprécie énormément. [/citation]

Je rejoins totalement Yn, Il s'agit d'un avocat pénaliste qui n'est pas représentatif de l'immense majorité des avocats. Les avocats pénalistes font d'ailleurs moins de droit au sens strict du terme que les autres avocats, car comme l'indique Yn ils travaillent sur une appréciation subjective des faits , et il y a d'ailleurs une grande part de théâtre dans leurs prestations , (il faut savoir toucher les jurés ). On est alors bien loin de l'argumentation juridique et de la technique juridique. Attention il ne s'agit pas d'une critique mais d'un constat : pour moi un avocat spécialisé en droit pénal et qui ne fait que cela fait un métier totalement différent de celui de l'avocat non pénaliste.

### Par YannVa, le 17/02/2015 à 16:19

Ne vous inquiétez pas, je le sais car il le dit souvent et ça ne me fait que très peu peur puisque je veut vraiment faire de l'aide aux artistes, la propriété intellectuelle c'est quelque chose qui me passionne. Et honnêtement je rêve de travailler pour un artiste avec qui j'aurais des affinités artistiques même si je sais que c'est un rêve inaccessible mais ne sait on jamais.

#### Par YannVa, le 18/02/2015 à 19:28

Je me doute.

Oui je le sais et je me laisse encore une part de doute dans mon choix au cas où.

Je m'en doute mais, je suis créateur de contenu (images et sons) et je rencontre pas mal de créateur qui se pose des questions sur les aspects techniques du droit d'auteur et j'aimerais être la personne qui a les réponses.

#### Par YannVa, le 18/02/2015 à 22:56

Merci.

C'est à dire?

### Par YannVa, le 19/02/2015 à 15:34

Je suis pas certain de bien comprendre la dernière phrase. Si j'étudie le droit de la propriété intellectuelle pour en faire mon métier, ce sera plus que pour ma culture générale non ?

#### Par Yn, le 19/02/2015 à 16:32

[citation] Si j'étudie le droit de la propriété intellectuelle pour en faire mon métier, ce sera plus que pour ma culture générale non ?[/citation]

Non ce n'est pas ça, la propriété intellectuelle/industrielle est un domaine porteur, tu as des débouchés intéressants dans cette branche (avocat, bien sûr, mais aussi conseiller (CPI), juriste en entreprise... Les spécialistes t'en parleront mieux que moi).

[citation]C'est un domaine très technique et, je trouve, assez éloigné des notions "d'humanité" et "d'aide aux individus". Si c'est ce que tu cherches... Tu vas déchanter.[/citation] Je pense qu'il faut rapprocher la précédente remarque de celle-ci, propos dont je rejoins totalement la teneur.

Il ne faut pas idéaliser le droit en ce sens qu'il ne se se réduit pas aux oppositions reprises en cœur par le grand public et les médias (bon/mauvais, gentil/méchant, juste/injuste, employé/patron, etc.)

Si tu fais du droit, notamment du droit des affaires, considère-toi comme un mercenaire. J'entends ce terme au sens premier : quelqu'un d'étranger au conflit et que l'on va payer pour aller se battre - ici juridiquement - pour une cause ou pour une autre. Exit la morale dont le droit ne se préoccupe pas.

Parfois tu défendras des artistes, parfois tu défendras la major et le producteur qui les ont signé. Tu découvriras alors que les stéréotypes sont parfois fondés (la major et le producteur veulent juste leur argent, quitte à ruiner les artistes qui seront tenus de payer), mais que parfois les artistes font aussi n'importe quoi et qu'ils mettent des petits producteurs en difficulté en refusant d'exécuter le contrat qu'ils ont signé. L'exemple se vérifie aussi dans les relations employé/patron, locataire/proprio, etc.

Bref, ni gentil ni méchant, seulement des intérêts antagonistes que tu devras aléatoirement défendre. Voilà ce qu'est le droit.

Pour conclure, j'ajouterai que l'empathie et la compassion ne mènent nulle part en droit. Tous les étudiants qui idéalisent trop le droit sont toujours déçus, voire se prennent des baffes monumentales.

## Par YannVa, le 19/02/2015 à 16:35

A vrai dire je commence à m'en douter de ce côté mercenaire et c'est ce qui m'attriste un peu mais je me rend bien compte que c'est pas les gens les plus intègre qui gagnent leur vie alors bon.

Pour ce qui es du côté ambiguë de certaines situations je me rend bien compte en parlant avec des amis prods et des "collègues" créateurs